

La Roche-sur-Yon, le 23 juin 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre- BP829

85021 - La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021**  
**(En visioconférence)**

**- PROCES-VERBAL -**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

Monsieur Dominique Guillet	pouvoir à Monsieur Sébastien Allain
Madame Michèle Jossier	pouvoir à Madame Patricia Lejeune
Madame Dominique Boisseau-Rapiteau	pouvoir à Monsieur Jacques Besseau ( <i>fin de séance</i> )
Madame Claire Mauriat	pouvoir à Monsieur Guy Batiot ( <i>début de séance</i> )
Madame Aurélie Vieilledent	pouvoir à Monsieur David Sallé

Il propose la désignation de Monsieur Malik Abdallah en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 02 février et 30 mars 2021. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité

**Monsieur le Maire** : « Je vous informe de l'examen de plusieurs questions orales en fin de séance, sachant qu'une d'entre elles a été posée par les groupes Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon, et Ecologie et Solidarité, et trois autres par le groupe Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon. J'ajoute que la question n° 24 a été retirée de l'ordre du jour, et que le montant à la charge du Département inscrit dans la délibération n° 32, qui était initialement de 18 000 euros, a été porté à 20 810 euros. Je vous propose à présent de passer à notre ordre du jour. »

**1. Réunion du Conseil municipal - Localisation**

**Rapporteur Monsieur le Maire** : « Il est proposé au Conseil municipal de prévoir de réunir les futurs Conseils municipaux dans des locaux adaptés aux règles de distanciation, lorsque les conditions sanitaires permettront de s'affranchir du recours aux visioconférences.

Il est ainsi proposé au Conseil de réunir les prochaines réunions du Conseil municipal à l'auditorium du Cyel à La Roche-sur-Yon. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **2. Approbation du compte de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**Monsieur le Maire** annonce laisser la présidence de séance à Madame Aubin-Sicard première adjointe, pour la présentation du Compte administratif 2020, ainsi que prévu règlementairement.

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je donne la parole à Madame Sylvie Durand pour la présentation de ce Compte administratif. »

## **3. Approbation du Compte administratif 2020 - Budget principal et budgets annexes**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2020 qui vient de vous être présenté. »

**Guy BATIOU** : « Cela ne vous étonnera pas, mais nous nous abstenons à la lecture de ce Compte administratif, puisque nous nous étions opposés au budget. Nous n'avons en effet aucune raison de voter contre, puisqu'il s'agit d'un relevé des comptes, et que je n'ai aucune raison de remettre en cause leur sincérité.

En revanche – et nous avons déjà réagi sur ce sujet lors du Conseil municipal du 30 mars –, j'aimerais revenir sur la baisse du subventionnement de la Bourse du travail. Des choix ont-ils été opérés ou non eu égard aux difficultés financières de cette structure ? D'autre part, pourquoi avez-vous choisi de diminuer le financement de la Bourse du travail de 25 % ? Enfin, y a-t-il eu des priorités en termes de financement dans la réduction de certains investissements ? »

**Stéphane IBARRA** : « Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez via cette retransmission. Merci tout d'abord à Madame Durand pour cet exposé, et merci aux services qui ont préparé ce Compte administratif.

Nous devons donc nous prononcer aujourd'hui sur le Compte administratif de l'année 2020, c'est-à-dire sur la réalité de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cette période. Il s'agit donc de la photographie financière de notre Ville à la fin de l'année 2020.

Comme il s'agit d'un document budgétaire, c'est sans surprise que nous voterons contre ce Compte administratif. De plus, Monsieur le Maire a pris l'habitude de se féliciter que l'opposition vote contre les documents budgétaires, puisque nous n'avons pas les mêmes projets politiques – ce que je confirme. Pour autant, un groupe minoritaire peut très bien malgré tout, sans partager le projet politique, et donc les choix budgétaires, saluer, si tel est le cas, la bonne santé financière de la Collectivité ou encore la bonne gestion de l'équipe majoritaire. D'ailleurs, il m'est arrivé de le faire plusieurs années de suite au département de la Vendée.

Malheureusement, cela ne sera pas le cas pour la ville de La Roche-sur-Yon. Notre situation financière est en effet dégradée, comme vous avez fini par le reconnaître lors du vote du budget primitif de l'année 2021 – j'y reviendrai. D'autre part, ce Compte administratif 2020 montre que vous étiez déjà inquiet de la situation de notre Ville, sans le dire, et ce au moins dès 2020.

Je ne rentrerai pas dans une lecture exhaustive de ce Compte administratif. En revanche, et afin que cela soit accessible au plus grand nombre de Yonnaises et de Yonnais, j'en traduirai les questions auxquels il apporte des réponses.

Tout d'abord, plantons le décor. Lors du débat sur le budget 2021, reconnaissant une situation financière « fragile et dégradée », vous aviez fixé le cap suivant : « maîtrise des dépenses, notamment de la masse salariale, et baisse des investissements » pour contenir un endettement qui a déjà trop flambé. Afin que cela soit clair pour tout le monde, sachez que nous flirtons avec un endettement qui approche les 100 millions d'euros, entre notre stock de dette à plus de 92 millions d'euros, les lignes de trésorerie qui courent, et les engagements envers divers partenaires. La première question à laquelle nous pouvons répondre à travers ce Compte administratif est : « est-ce le cas partout ? ». Lors du budget primitif, j'avais exposé les exemples de diverses villes de notre Région de taille comparable, comme par exemple Laval, Cholet, ou encore Saint-Nazaire. Toutes avaient mis à profit le mandat passé pour maîtriser leurs dépenses et pour contenir leur endettement, voire même pour le diminuer. Autrement dit, tout l'inverse de La Roche-sur-Yon.

Ce compte administratif nous livre en effet les ratios 2020 pour les communes de même strate que la nôtre, et rien qu'en comparant les années 2019 et 2020, nous pouvons confirmer ce que j'analysais lors du BP (Budget primitif). Prenons par exemple la dette par habitant. En 2019, la moyenne de la strate était de 1 447 euros par habitant, alors que La Roche-sur-Yon était déjà à 1 575 euros par habitant, soit 9 % de plus que la strate. D'autre part, les autres villes se sont également désendettées en 2020, alors que l'endettement par habitant à La Roche-sur-Yon atteignait 13 % d'écart par rapport aux autres villes.

Plus inquiétant encore, le ratio entre l'encours de la dette et nos recettes de fonctionnement, ce qui traduit en quelque sorte la soutenabilité de notre endettement. Là où celui des autres villes de la strate est en baisse, en passant de 92.5 % en 2019 à 91.5 % en 2020, celui de la Roche-sur-Yon, qui était déjà au-dessus de la moyenne de la strate en 2019 avec 106.7 % – soit un écart de 15 % –, passe à 110.9 % en 2020, soit 21.5 % de plus que autres communes. Donc à la première question : « la situation financière est-elle dégradée partout ? », la réponse apportée par ce Compte administratif est non.

La deuxième question est de savoir si cette situation financière est la faute de la Covid-19. À plusieurs reprises, nous avons pu lire les uns et les autres que votre majorité prétextait le contexte Covid pour justifier les baisses d'enveloppes, notamment sur certains projets. Dans la présentation de ce Compte administratif, Madame Durand a présenté des comptes avec les plus-values et des moins-values, en fonction des recettes ou de nouvelles dépenses. Qu'en est-il réellement à La Roche-sur-Yon ? Pour cela, comparons notre balance entre les recettes et les dépenses, entre 2019 et 2020, avec l'épargne de gestion comme ratio – c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses réelles. Lors du Compte administratif 2019, cette épargne de gestion était de 14.3 millions d'euros – même si vous avez cité une épargne de 13.8 millions d'euros. Or, vous nous présentez ce soir une épargne de gestion de 14.8 millions d'euros, ce qui signifie que celle-ci a encore progressé entre 2019 et 2020. De fait, si la Covid-19 a eu, et a encore de nombreuses conséquences dans la vie quotidienne des uns et des autres, nous ne pouvons que la dédouaner de la situation financière de notre Ville et elle n'y est pour rien. Donc à la deuxième question : « la situation financière est-elle dégradée à cause de la Covid-19 ? », la réponse apportée par ce Compte administratif est encore non.

La troisième question est de savoir si vous avez été sincère en 2020, année des élections municipales. Lors du BP 2020, vous aviez programmé plus de 41 millions d'euros d'investissements. Autant de promesses à ceux qui attendaient une attention de la Ville. D'ailleurs, vos tracts de campagne dressaient une longue liste de ces promesses. Moi-même, habitant le Bourg-sous-la-Roche, ai eu droit à un tract spécial plein de promesses pour ce quartier. Or, vous avez nié une situation financière dégradée tout au long de la campagne électorale en disant que tout allait bien. En réalité, le pied était déjà sur le frein pendant que les promesses volaient, puisque le taux de réalisation de vos investissements était de 85 % en 2019, alors qu'il est à peine de 73 % en 2020, soit 11 millions d'euros de moins – sans compter les restes à réaliser. Comme je vois déjà poindre le joker de la Covid-19, qui aurait pu avoir un impact sur la réalisation des travaux, je vais donc ajouter les restes à réaliser. Le taux de réalisation de l'année 2019 était de 88.5 %, avec les restes à réaliser, alors qu'il est seulement de 79 % dans le Compte administratif 2020, soit une différence de 10 %. Vous avez même mentionné un ratio plus faible dans votre présentation à 77.6 %. Cela signifie donc que la baisse des investissements pour cause de situation financière dégradée était en fait déjà une réalité en 2020, mais vous n'en avez pas parlé pour n'inquiéter personne. Donc à la troisième question : « avez-vous été sincère en 2020, année des élections municipales, sur la situation financière de notre Ville ? » la réponse apportée par ce Compte administratif est encore non.

Ce Compte administratif 2020 vient donc confirmer ce que nous craignons depuis quelques années, et que nous avons dénoncé pendant la campagne électorale de l'année dernière. Les années à venir s'annoncent difficiles. Je vous renouvelle donc nos questions posées lors du budget 2021. Qui va devoir payer cette dérive budgétaire ? Où allez-vous faire des économies ? Plus précisément, quels sont les services municipaux qui vont en faire les frais ? »

**Sylvie DURAND** : « Tout d'abord, Monsieur Batiot a dit qu'il n'avait pas à mettre en doute la sincérité de ce Compte administratif. En revanche, cela n'a pas l'air d'être le cas de Monsieur Ibarra qui, lui, remet cette sincérité en cause. Je remercie donc Monsieur Batiot, car je crois effectivement que les chiffres qui ont été présentés sont tout à fait sincères. Concernant la Bourse du travail, sachez que les travaux qui devaient être engagés sur cette structure auront bien lieu. En réalité, nous attendions de flécher certaines subventions sur des projets plus matures, pour être certains d'obtenir tous les financements.

Monsieur Ibarra, vous avez donné pleins de chiffres. Je ne rentrerai donc pas dans ces chiffres, car ce sont les vôtres, alors que ceux que j'ai présenté sortent bien des comptes. Pour moi, l'exercice budgétaire de l'année 2020 a tenu toutes ses promesses, et les résultats du Compte administratif en sont la preuve. Cet exercice révèle donc une gestion responsable et rigoureuse des deniers publics. Bref, cette gestion responsable conforte la démarche déjà engagée depuis les derniers exercices, ainsi que les efforts réalisés en matière d'investissements, de solidité financière et de solvabilité.

S'agissant des investissements, vous dites que ceux-ci ont diminué. Or, même s'ils ont effectivement diminué en 2020, la Ville a quand même maintenu sa politique d'investissement, car l'investissement est un gage d'attractivité, et de soutien à l'économie, aux entreprises et à l'emploi. D'ailleurs, nous le voyons bien, puisque la Roche-sur-Yon est aujourd'hui la première des villes moyennes qui embauchent – avec un taux de chômage de seulement 6 %.

S'agissant de notre solidité financière, la Ville conserve encore la capacité de dégager des ressources pour investir, même avec une épargne de gestion de plus de 14 millions d'euros. Nous pouvons donc nous permettre de poursuivre notre politique d'investissement, d'autant que cette solidité financière a été maintenue malgré la crise sanitaire. D'ailleurs, et quoi que vous en disiez, il s'agit d'une crise majeure qui a impacté nos comptes, car c'est aussi une crise économique que nous risquons de retrouver encore dans les prochaines années.

S'agissant de l'endettement, et s'il est vrai que notre encours de dette est légèrement supérieur à celui de la moyenne de la strate, il s'agit néanmoins d'une moyenne, et la Ville a quand même conservé une certaine marge d'autofinancement. Nous avons donc conservé un très bon ratio de capacité de désendettement. Cet outil d'évaluation est d'ailleurs très pertinent en termes de gestion financière, puisqu'il nous permet de déterminer notre marge pour investir. Sachez également que nous l'avons maintenu grâce à l'optimisation de la section de fonctionnement et grâce à un programme d'investissements maîtrisé.

Par conséquent, le Compte administratif que je vous ai présenté témoigne et démontre un bon niveau des trois critères de santé financière de la Collectivité. J'affiche donc une grande satisfaction ce soir à l'égard de ce Compte administratif, d'autant que je suis toujours très prudente lorsque j'annonce des chiffres.

Enfin, vous avez également parlé d'une menace sur les services municipaux, et vous vous demandez de quelle façon nous allons faire des économies. Vous dites en effet que : « les finances de la Ville feraient planer une menace sur la masse salariale ». Or, je ne peux pas entendre cela car depuis maintenant plusieurs années nous avons mis en place une politique salariale qui n'avait encore jamais été mise en place auparavant. Je rappelle en effet que nous avons mis en place une politique d'avancements et de promotions internes favorable aux agents, ainsi qu'une adhésion au Cnas, et que nous avons également augmenté la participation au financement de la garantie Prévoyance et de la complémentaire santé. De la même façon, nous avons mis en conformité le régime indemnitaire avec la réglementation en vigueur en mettant en place le RIFSEEP, et avons augmenté ce régime indemnitaire. Peut-être allez-vous me dire que nous allons réduire le nombre d'agents ? Or, vous savez pertinemment qu'il ne s'agit en aucun cas de supprimer du personnel, puisque les collectivités ont aujourd'hui l'obligation de gérer leur masse salariale différemment. En effet, la gestion de la masse salariale passe désormais par de la réorganisation de services, par de la restructuration à terme, et par la gestion des emplois et des compétences, le tout sans porter atteinte à la qualité de service public.

En conclusion, cet exercice budgétaire 2020 est marqué par des finances maîtrisées, et par l'anticipation prudente de ses développements, alors même que nous avons traversé une crise majeure. Je ne peux donc pas vous entendre dire que la Covid-19 n'a pas eu d'impacts sur le budget 2020. D'ailleurs, vous voyez très bien que cette crise impacte aussi les budgets annexes, qui impacteront eux-mêmes le budget principal de l'année 2021. Je me refuse donc à définir cette crise comme étant simplement sanitaire, car c'est une crise globale et mondiale qui aura des conséquences économiques à court et moyen terme, mais aussi à long terme. Cette crise ne sera donc pas une simple parenthèse sur le plan financier. Enfin, je vous rappelle pour mémoire que l'aide communautaire à la relance est amortissable sur 40 ans. Quoi qu'il en soit, et c'est une bonne nouvelle, notre équipe municipale s'est remarquablement acquittée de cette première étape de gestion de crise, qui était l'exercice 2020. »

**Guy BATIOU :** « Je voudrais simplement préciser que ma remarque portait bien sur vos choix budgétaires et non sur les comptes, puisque nous avons voté contre le budget. Concernant la Bourse du travail, il ne s'agit pas d'un ajustement tel que vous le présentez, puisque la diminution de ce budget est quand même de 25 %. C'est donc vraiment une coupe budgétaire, pour un dossier que nous avons tous jugé indispensable, eu égard à ce qu'apportent les syndicats pour les personnels en difficulté, précaires ou simplement salariés. Nous aimerions donc savoir s'il y aura d'autres coupes d'investissements nécessaires pour d'autres dossiers, et si oui, lesquels. Voilà qu'elle était ma question. »

**Sylvie DURAND :** « Les contrats avec les financeurs se terminaient soit en 2020 soit en 2021. Nous allons donc les renouveler dès qu'ils arriveront à échéance, ce qui nous permettra alors de fléchir de nouvelles subventions pour la Bourse du travail. »

**Anne AUBIN-SICARD :** « J'aimerais à mon tour réagir à certains des propos tenus. Tout d'abord, je rappelle combien l'année 2020 a été une année inédite pour notre pays et pour le monde, comme elle a été inédite pour nos collectivités. Je souligne en effet que ces collectivités sont intervenues en complément de l'action de l'Etat, pour protéger les citoyens, pour tisser une nouvelle solidarité, et pour soutenir le tissu économique et associatif local. Ne n'oublions pas.

Concernant l'intervention de Monsieur Ibarra, je ne voudrais pas rebondir sur les chiffres, mais plutôt sur d'importants rapports de grandes institutions nationales. Dans votre raisonnement, vous vous basez sur des comparaisons entre trois ou quatre collectivités, alors qu'il faut aller bien au-delà avec un tel contexte, et se baser plutôt sur la moyenne des collectivités françaises.

Pour commencer, je prendrai le rapport très intéressant de la Cour des comptes du 15 décembre 2020, qui analysait déjà l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités. Celle-ci a en effet interrogé plus de 300 collectivités et a analysé leurs budgets. Concrètement, ce rapport fait état d'une chute de l'épargne brute de l'ordre de 6.6 % en moyenne sur l'année 2020 et ce, tous niveaux de collectivités confondus. Heureusement, et comme Madame Durand vous l'a expliqué, la situation de La Roche-sur-Yon n'en est pas là, puisque notre épargne brute a au contraire progressé de 3.05 %, pour atteindre un peu plus de 12 millions d'euros. Je crois donc que notre situation est tout à fait intéressante et satisfaisante.

Le deuxième élément sur lequel je souhaiterais également vous donner quelques précisions est un communiqué de la Banque des territoires du 11 mai 2021 qui souligne que : « l'année 2020 fut plus que jamais l'année pour emprunter pour les collectivités, compte tenu des taux d'intérêts historiquement bas ». Je rappelle en effet que le taux moyen d'emprunt était de 0.71 % en 2019, et qu'il est passé à 0.56 % en 2020, sachant que, comme le précise la banque « cette situation ne durera pas ». Dans le prolongement de ce communiqué, un second est ensuite intervenu le lendemain, le 12 mai 2021, cette fois-ci en provenance de l'observatoire de la dette des collectivités locales. Celui-ci montre – et la situation de La Roche-sur-Yon s'inscrit tout à fait dans ce constat – que : « le recours à l'emprunt des collectivités a augmenté pour la deuxième année consécutive, puisque 8.3 milliards d'euros ont été empruntés en 2019 et 10.1 milliards d'euros en 2020 ». Enfin, vous parliez des investissements reportés. Là encore, un constat général a été dressé pour l'ensemble des collectivités, puisque plus de la moitié des villes ont reporté en 2021 des investissements initialement prévus en 2020. Il est donc important d'avoir ce contexte national à l'esprit, qui éclaire bien la situation de La Roche-sur-Yon, et qui montre, en particulier sur la question de l'endettement, que nous nous inscrivons pleinement dans la moyenne de ce qui existe au plan national.

D'autre part, parler d'endettement n'a pas de sens si l'on ne met pas en parallèle la capacité de désendettement de la collectivité. Lors du vote du Budget Primitif, nous vous avons annoncé 8.97 années de capacité de désendettement. Or, à la lecture du Compte administratif – et je suis désolée que vous ne vous en réjouissiez pas –, nous étions à 7.3 années. Ce chiffre est d'ailleurs particulièrement intéressant, puisqu'il rejoint la moyenne de la capacité de désendettement des collectivités françaises cette année.

Enfin, le dernier élément qu'il faut également mettre en lumière est que la dette publique locale de La Roche-sur-Yon est performante. En effet, le coût de la dette – c'est-à-dire le remboursement des intérêts d'emprunts – est de 1.8 % pour notre collectivité, alors qu'il est de 2.7 % pour les collectivités qui appartiennent à une communauté d'agglomération. Pour terminer, je rappellerai que la dette publique des collectivités françaises représente 8.27 % de la dette publique totale, soit 10 % du PIB français, ce qui signifie que les collectivités locales ont encore de la marge. »

**Stéphane IBARRA** : « J'aimerais revenir très rapidement sur vos propos, qui, bien entendu, ne portent pas à débat puisque nous avons des visions différentes. Cela étant, je pense aussi qu'il faut parfois éviter de noyer le poisson.

Lorsque Madame Durand parle de « menaces sur la masse salariale ou de menaces sur l'investissement », je rappelle qu'il ne s'agit pas de ma parole, mais que ce sont les propres mots que vous avez tenus lorsque vous avez présenté le Budget Primitif. Vous disiez en effet que c'était la façon dont il fallait prendre un cap pour maintenir sainement les finances de la Ville.

Madame Aubin-Sicard, vous prenez la moyenne de toutes les collectivités, alors que celles-ci ne sont pas égales face à la crise. A notre échelle, je suis extrêmement inquiet pour l'agglomération de La Roche-sur-Yon, car la crise sanitaire – et de fait la crise économique – impacte très fortement les services de l'agglomération, notamment ses recettes et les dépenses qu'elle doit engager pour soutenir l'économie. Nous le voyons d'ailleurs par l'épargne de gestion – et vous l'avez rappelé –, la ville de La Roche-sur-Yon n'a pas forcément les mêmes structures de financements que d'autres villes. Elles sont donc moins impactées au global, même s'il y a effectivement eu des transferts et des dépenses supplémentaires, tel que le soutien aux associations, ou encore des services fermés. Enfin, lorsque vous parlez de la Banque des territoires qui incite à emprunter, il est évident que les taux bas sont une opportunité pour emprunter. Cependant, là n'est pas le sujet, d'autant que je ne suis pas forcément contre l'emprunt. Je dis simplement que vous avez appliqué cette politique depuis 2014, et que vous cumulez les emprunts. Or, il faudra bien rembourser ce cumul un jour. D'ailleurs, si l'on regarde les chiffres, vous n'avez jamais dégagé plus de 1.7 million d'euros de possibilité de remboursement du capital depuis les dix dernières années. Nous allons donc continuer à traîner cette dette, et c'est bien une menace qui plane sur nous. Si une crise devait impacter bien plus sévèrement les finances de la Ville demain, nous aurions du mal à réagir. »

**Sylvie DURAND** : « Si nous n'avons pas dégagé plus de 1.7 million d'euros comme vous le dites, sachez que cela est volontaire et qu'il s'agit d'un choix politique. Il est évident que vous n'auriez pas fait le même choix ! »

**Anne AUBIN-SICARD** : « La ville de La Roche-sur-Yon a effectivement fait le choix de l'investissement depuis 2014, et cet investissement est aujourd'hui payant. D'ailleurs, vous savez maintenant combien notre Ville est reconnue à l'échelle nationale, tout comme vous savez que nous sommes aujourd'hui la première collectivité d'agglomérations en termes de création d'emplois. Nous avons donc choisi de jouer l'attractivité et l'investissement pour accompagner le tissu local économique et associatif, et c'est bien entendu un choix délibéré que nous assumons. »

**Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.**

**8 voix Contre** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

**2 Abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

**1 Ne prend pas part au vote** : Monsieur Luc Bouard.

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je vous remercie. Je remercie également encore une fois Madame Durand et les services pour la production de ce Compte administratif et de tout le travail qu'il reflète. »

**Monsieur le Maire** reprend la présidence de la séance et poursuit l'examen des dossiers de l'ordre du jour.

#### **4. Affectation du résultat de clôture 2020 - Budget principal et budgets annexes**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Suite au vote du Compte administratif, et pour tenir compte des restes à réaliser indiqués dans la délibération, il est proposé au Conseil municipal l'affectation du résultat de clôture 2020. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

#### **5. Décision modificative n° 1 - Reprise des résultats antérieurs**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « La décision modificative n°1 correspondant au budget supplémentaire 2021 a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2020, conformément à la délibération d'affectation des résultats précédents ;
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2020 ;
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et en dépenses.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix Contre** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

**2 Abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

#### **6. Requalification de la salle omnisports - Mise à jour du plan de financement**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « La requalification de la salle omnisports a été retenue au titre de la DSIL classique 2021, pour un montant de subvention de 366 105,53 euros. Afin de finaliser le dossier, la Préfecture sollicite une délibération adoptant un plan de financement actualisé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé de cette opération. »

**Guy BATIOU** : « Comme le dit la délibération, la sollicitation de ce fonds avait été approuvée car il était vraiment nécessaire de rénover cette salle.

A la lecture du budget prévisionnel, les deux postes mentionnés sont la ventilation et la toiture. Or, toutes celles et ceux qui fréquentent cette structure vous diront que le chauffage et l'eau chaude peuvent être très problématiques pour de genre de salle. Aussi, est-ce que le volet « diagnostic énergétique et économie d'énergie » a été abordé dans l'étude ? En effet il n'y aura pas d'autres rénovation de ce type avant plusieurs années et il serait dommage de rater l'occasion de rénover complètement cette

structure, compte tenu des coûts importants liés à l'énergie dans les années à venir, d'autant que cette salle rénovée rendra encore de nombreux services. »

**Monsieur le Maire** : « Nous n'avons pas d'autres éléments complémentaires à vous communiquer, depuis que nous avons passé cette délibération lors d'une séance précédente. Aujourd'hui, il s'agit simplement d'approuver le financement de cette opération. Cela étant, nous répondrons à votre question hors Conseil municipal, car nous n'avons pas de réponse à vous apporter ce soir. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **7. Refacturation aux propriétaires des frais occasionnés par leurs véhicules réputés abandonnés sur le parc du délégataire de la fourrière automobile**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE** : « Dans le cadre de la convention de délégation de service public par voie de concession concernant les fourrières automobiles, le délégataire facture à la Ville les frais engendrés par l'abandon et la destruction des véhicules réputés abandonnés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de refacturation de ces frais aux propriétaires identifiés des véhicules en question. »

**Stéphane IBARRA** : « Merci pour les précisions apportées. Avec une moyenne de 200 euros par véhicule, pour un budget annuel de 24 000 euros, plus de 100 véhicules sont ainsi concernés chaque année. Il serait donc intéressant que nous ayons une étude plus détaillée des différents cas, car ce genre de situation particulière peut en effet cacher des situations sociales assez difficiles. Par exemple quels véhicules ont été détruits, ou quels véhicules ont été volés ? De même, il serait intéressant qu'une commission ou mini-commission municipale puisse rendre compte des facturations faites aux usagers, et que nous ayons par ailleurs un suivi de cette activité. »

**Pierre LEFEBVRE** : « Il n'y a aucun problème, nous pouvons tout à fait vous donner ces explications. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **8. Délégation de service public par voie de concession de services pour la gestion de la fourrière véhicules - Autorisation de signature de l'avenant n° 2**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE** : « Par délibération du 24 novembre 2020, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de délégation de service public par voie de concession pour les fourrières de véhicules.

La procédure est en cours, et des pièces complémentaires indispensables à la finalisation du dossier de la concession de services pour la gestion de la fourrière de véhicules sont en attentes. Aussi, un avenant est nécessaire pour prolonger le contrat en cours.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 au contrat de délégation par voie de concession de services pour la gestion de la fourrière véhicules. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **9. Travaux de restauration de l'église Saint-Louis classée monument historique - Lot n° 4 : menuiserie et ferronnerie - Autorisation signature du marché**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « La ville de La Roche-sur-Yon a entrepris depuis plusieurs années d'importants travaux de restauration de l'église Saint-Louis. La présente délibération a pour objet d'attribuer le marché du lot n° 4 déclaré infructueux lors de la précédente consultation de juin 2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché à MDB située à Fontaine-le-Comte (86 240), pour un montant de 247 435,06 euros H.T. et d'autoriser la signature de ce marché. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **10. Fourniture de viandes et de volailles fraîches - Autorisation de signature des marchés**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « Il est proposé au Conseil municipal, d'une part de prendre acte de l'attribution des accords-cadres inscrits dans cette délibération par la Commission d'appel d'offres du 7 mai 2021, et d'autre part d'autoriser la signature des marchés relatifs à la fourniture de viandes et de volailles fraîches tels que présentés dans ce rapport. »

**Nicolas HELARY** : « Je voudrais simplement réagir à cette délibération concernant les produits labellisés et les produits bio, puisqu'elle rejoint la question orale que nous avons posée précédemment. Je rappelle en effet que la loi Egalim prévoit que nous ayons 50 % de produits labellisés et 20 % de produits bio dans les restaurations collectives d'ici la fin de l'année 2021.

Certes, nous constatons qu'un gros effort a déjà été fourni pour les produits bio, puisque nous atteignons aujourd'hui 17 % de produits biologiques. Le seuil de 20 % reste un objectif très faible par rapport à ce que nous devrions faire. En revanche, comme nous ne sommes qu'à 28 % de produits labellisés, et que la loi Egalim a fixé un seuil à 50 %, comment la Collectivité envisage-t-elle d'atteindre ces 50 % d'ici la fin de cette année ? D'ailleurs, n'avons-nous pas eu un retard à l'allumage lors du premier mandat concernant cette question ? »

**Guy BATIOU** : « Sachez tout d'abord que nous avons énormément échangé sur la qualité et sur le référencement des produits pendant la commission d'appel d'offres, et que nous avons également eu une grande réflexion sur la proximité de ces produits. Je voudrais donc remercier les services pour les explications qu'ils nous ont fournies.

Concernant cette délibération, nous restons toujours interrogatifs sur la mention de produits bio ou équivalents. En effet, et sans pour autant dénigrer les labels et autres garanties, qui sont effectivement fort utiles au demeurant, il faut néanmoins être précis et s'avoir s'il s'agit de bio ou d'un autre label. Concernant la proximité et la disponibilité des produits, il nous a été répondu que nous ne pouvions pas lancer certains marchés, car les quantités nécessaires ne pouvaient pas forcément être fournies. Il y a donc un véritable problème si nous ne pouvons pas trouver de producteurs, et c'est là où la Collectivité, et particulièrement l'Agglomération a tout son rôle à jouer. Cette démarche passe notamment par la préservation de terres disponibles – que nous ne devons pas sacrifier pour des projets destructeurs –, et surtout par la mise en place d'un Plan alimentaire territorial (PAT). Je voudrais donc savoir si vos objectifs annoncés de 15 % de produits bio – qui semblent être tenus – et de 50 % de produits labellisés d'ici la fin du mandat étaient toujours maintenus suite aux états généraux de l'alimentation. Bref, où en sommes-nous aujourd'hui concernant le Plan alimentaire territorial ? »

**Monsieur le Maire** : « Si vous en êtes d'accord, je vous propose de traiter dès à présent la question orale n° 3, puisque celle-ci reprend ces mêmes raisonnements. Je rappelle en effet que les questions orales ne donnent pas lieu à débat, alors qu'au contraire, nous pouvons débattre de ces sujets pendant la séance. Je laisse donc la parole à Madame Aubin-Sicard pour vous répondre. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je rappelle que la délibération du PAT que nous avons passée en Conseil d'agglomération contenait tout le calendrier de ce plan. Nous sommes donc aujourd'hui dans la première phase, c'est-à-dire celle du diagnostic et de l'état des lieux. Une fois cette étape passée, il s'agira ensuite d'établir une démarche stratégique et de dresser un plan d'actions. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. »

**Christophe BLANCHARD** : « Je précise également que le nouveau marché concernant les viandes et les volailles fraîches a été lancé après la promulgation de la loi Egalim, alors que les deux marchés précédents avaient été lancés bien avant. C'est pour cette raison qu'ils n'incorporaient pas les labels de qualité que nous demandons aujourd'hui à nos prestataires et à nos fournisseurs. Nous sommes donc allés jusqu'au bout de ces marchés en respectant bien entendu le code des marchés publics. Sachez également que nous avons diminué le nombre de lots du marché de viandes, et que nous avons orienté la totalité des achats de viandes de bœuf en label rouge, le tout en incitant au maximum à travailler avec les acteurs locaux pour atteindre les objectifs de la loi Egalim d'ici la fin de l'année 2021

– c'est-à-dire 50 % de produits labellisés, 20 % de produits biologiques et 30 % de produits locaux. Nous allons donc respecter la loi et tout faire pour atteindre ces objectifs.

D'autre part, nous intégrerons désormais un maximum de produits labellisés dans les nouveaux marchés, et que cette condition sera renouvelée dans les prochains marchés du pain et de la charcuterie. De la même manière, nous augmenterons également l'enveloppe budgétaire de ces marchés d'environ 90 000 euros, puisque les produits bio et labellisés coûtent un peu plus cher que les autres. Enfin, nous renforcerons aussi notre travail auprès des acteurs du territoire pour essayer de travailler avec des filières courtes, tout en suivant les indicateurs liés au gaspillage alimentaire, sans compter que nous avons demandé aux cuisiniers du Centre municipal de restauration d'intégrer de nouvelles recettes pour valoriser les produits à haute qualité environnementale. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions :** Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

#### **11. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD :** « Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- avenant n° 2 au marché G18-016 - Prestations de maintenance dans les bâtiments intercommunaux, communaux et du CCAS de La Roche-sur-Yon. Lot n° 4 : Maintenance dégraissage et extraction des points chauds des cuisines ;
- avenant n° 1 - Fourniture de produits laitiers et ovoproduits - Lot n° 2 - Produits laitiers ultrafrais et desserts lactés issus de l'agriculture biologique ou équivalent. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions :** Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

#### **12. Mise en œuvre des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections attribuées aux agents**

**Rapporteur Sylvie DURAND :** « Conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre des indemnités spécifiques dénommées « indemnités forfaitaires complémentaires pour élections », afin de valoriser le travail réalisé par l'ensemble des agents participant à l'organisation des scrutins électoraux. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **13. Adoption de la charte Formation applicable aux agents de la ville de La Roche-sur-Yon**

**Rapporteur Sylvie DURAND :** « Il est proposé au Conseil municipal de valider la charte Formation applicable aux agents de la collectivité. Il convient notamment de réactualiser ce document afin de prendre en compte la réforme du Compte personnel de formation (CFP) venu remplacer le Droit individuel à la formation (DIF). »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **14. Contrat de ville - Programme d'actions 2021**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « L'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le 13 février 2015 le Contrat de ville pour la période 2015-2022.

Le Contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers prioritaires par un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et la cohésion sociale.

Le programme d'action 2021 a été élaboré sous forme d'appel à projets. Un comité de pilotage rassemblant la Ville et la Préfecture a décidé des attributions de subventions à partir de l'enveloppe allouée de 314 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver :

- le programme d'actions 2021 retenu dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville ;
- les termes de la convention de gestion du fonds de participation des habitants à intervenir avec l'AMAQY ;
- l'attribution des subventions aux organismes dont les projets ont été retenus. »

**Guy BATIOU** : « Les actions proposées sont bien évidemment indispensables, surtout dans le contexte particulièrement difficile que nous connaissons actuellement. Néanmoins, il n'est pas facile d'avoir une opinion et un avis précis sur ces actions, car nous ne connaissons ni le nombre total de demandes, ni les montants demandés à chaque fois.

Plus précisément, je voudrais souligner ici l'action du CIDFF (Centre d'information pour le droit des femmes et de la famille), puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec eux dans le cadre du Grenelle des violences faites aux femmes. J'ai d'ailleurs été très touché par leurs actions, qui sont souvent méconnues et pourtant absolument nécessaires. Ces actions sont en effet indispensables pour aider en urgence les femmes en difficultés, sans compter que la prévention et l'accueil représentent à eux seuls un gage de progrès plus durables. Encore une fois, les situations récentes de confinements et de difficultés de tous ordres ont montré toute la pertinence de ces actions envers les femmes et les enfants, et je tenais à le souligner. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **15. Contrat de ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancée par le Président de la République le 14 novembre 2017 à Tourcoing, la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 est venue proroger la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit la rénovation des contrats de ville qui doit traduire, au niveau local, la mobilisation de l'Etat, de la Ville et de l'Agglomération, au travers d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Celui-ci a vocation à asseoir la dynamique partenariale engagée, précise les engagements de l'Etat, de l'EPCI et de la Ville en vue d'atteindre les objectifs fixés et prolonge le Contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole d'engagements renforcés et réciproques. »

**Guy BATIOU** : « Dans le prolongement de ce qui a été dit dans la délibération précédente, nous avons ici une série d'engagements très intéressants, avec des déclarations et des intentions tout à fait légitimes. Cela étant, certains engagements relèvent d'intentions assez imprécises. Par exemple, il faudrait une réaction efficace et une amélioration passant par des moyens renforcés d'assistances aux personnes et aux services (assistantes sociales, médiateurs, agents de collectivités), dont certains sont de la responsabilité de l'Etat. Je pense surtout au Contrat local de santé, autour duquel nous avons beaucoup travaillé à la fin du dernier mandat, et qui prend toute sa pertinence au vu de ces deux dernières années de Covid-19. Aussi, et comme ces actions demandent la mise en place de missions et de personnels

dédiés, j'aimerais savoir si ce plan local de santé prendra en compte cette nouvelle situation. Il sera en effet nécessaire d'avoir un engagement beaucoup plus actif, tant de la part de l'Etat que de la part de la Collectivité si nous voulons répondre aux enjeux.

Comme nous l'avons relevé précédemment à propos des assises de quartier, rien ne peut se faire de concret et de durable sans la participation des habitants. Or, je rappelle que nous avons justement inclu la participation des habitants dans ce Contrat local de santé, principalement à travers les associations. Voilà donc ce que je voulais souligner dans ce contrat Ville-Etat, qui est absolument nécessaire. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Nous nous sommes justement réunis avec 22 autres centres de ressources politiques de la ville, et avons prévu de porter tous ces « trous dans la raquette » auprès de la Ministre. Nous avons d'ailleurs un rendez-vous très prochainement. Le Gouvernement nous a effectivement indiqué que les choses n'étaient pas complètement fermées, et qu'il attendait au contraire des retours de terrain. Nous allons donc remonter l'ensemble de ces informations auprès du Gouvernement, sachant que nous pourrions bien entendu discuter ensemble de ces projets sans aucun problème. »

**Monsieur le Maire** : « Je précise que le Contrat local de santé fera également l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil municipal. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **16. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine pour 2020**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes ayant bénéficié de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

S'agissant des chiffres, la ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié d'une dotation de 1 607 101 euros en 2020, contre une dotation de 1 498 422 euros en 2019.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport sur l'utilisation de la DSU en 2020. »

**Florence LEMAIRE** : « La Dotation de solidarité urbaine est en hausse particulièrement forte et constante depuis 2017. En 2020, elle a augmenté de 7.5 % à La Roche-sur-Yon par rapport à l'année 2019, soit presque le double de la hausse nationale à la même période. Si l'augmentation de cette DSU permet à la Ville d'abonder des actions locales dédiées à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, c'est aussi un indicateur inquiétant des conditions de vie de sa population, loin de l'image lénifiante parfois affichée, et dont nous devons tenir compte pour mener des politiques toujours plus volontaristes en termes de logement, d'emploi et de cohésion sociale.

Nous saluons les actions menées en matière de développement social urbain présentées dans ce rapport, ainsi que leurs divers acteurs. Cependant la DSU doit continuer d'être seulement une partie d'une politique bien plus large et renforcée de soutien aux habitants, surtout en ce moment de crise sanitaire aux multiples et lourdes conséquences pour un grand nombre d'entre eux.

Dans cette même perspective, le financement des interventions des médiateurs sociaux et des éducateurs de prévention, ainsi que leur nombre, devrait être lui aussi majoré en 2021. Leur mission citée dans ce rapport et leur efficacité largement éprouvée sur le terrain font partie des éléments déterminants dans le soutien et l'accompagnement de proximité des personnes en difficultés, ainsi que pour une vraie politique de lutte contre le sentiment d'insécurité.

Le retour sur les assises de quartier que vous nous avez exposé avant ce Conseil municipal, montre que les Yonnais sont plus attachés à la solidarité dans leur ville qu'à son attractivité. Donnons plus de moyens à cette solidarité – sous toutes ses formes –, au-delà de la crise sanitaire, puisque c'est une attente que nous connaissons déjà, mais qui est encore plus clairement exprimée par nos concitoyens à l'occasion de ces assises. Cela étant dit, nous voterons bien sûr pour cette délibération. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Si cette hausse de la DSU n'est effectivement pas une bonne nouvelle, elle n'est cependant pas complètement liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides au logement aux revenus moyens. Elle est simplement liée à ce que nous avons mis en place des actions, notamment dans le cadre du Contrat de ville – comme par exemple les aides aux démarches administratives. Nous avons en effet récupéré des habitants qui n'avaient pas fait de demandes d'aides, grâce aux médiateurs présents sur le terrain. Autrement dit, si ces personnes ne sont pas forcément plus nombreuses, nous arrivons cependant à mieux les repérer. Voilà ce qui explique en partie l'augmentation de cette DSU. »

**Monsieur le Maire** : « J'ajoute que des postes de médiateurs sont également ouverts, mais qu'ils ne trouvent pas preneurs. Une des difficultés que nous avons à l'heure actuelle est donc d'arriver à pourvoir ces postes. Cela étant, nous y travaillons. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **17. Stationnement payant - Rapport annuel 2020 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE** : « Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2020 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **18. Cession au profit de l'ADMR - Habitation 27 et 27 bis rue Gutenberg**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « La Fédération des ADMR de la Vendée a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour l'acquisition d'une emprise foncière bâtie située 27 et 27 bis rue Gutenberg, pour un projet de regroupement de services d'aides et de soins.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette cession au profit de La Fédération des ADMR de Vendée pour un montant de 65 515 euros H.T. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **19. Cession d'une emprise foncière au profit de Vendée Habitat, boulevard Edouard Branly à la Roche-sur-Yon**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Dans le cadre de la rénovation urbaine, Vendée Habitat et la ville de La Roche-sur-Yon ont réalisé des aménagements d'espaces ouverts au public, notamment l'aménagement des abords de la résidence La Cité des Forges, ainsi que l'aire de stationnement affectée aux logements.

Comme les travaux sont aujourd'hui achevés, il convient de procéder à une régularisation foncière en cédant le foncier à Vendée Habitat.

La ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public. Suite au déclassement, approuvé par délibération du 30 mars 2021, le Conseil municipal est donc appelé à approuver la cession de la parcelle cadastrée section BI numéro 918 d'environ 880 mètres carrés au profit de Vendée Habitat, à l'euro symbolique, avec dispense de paiement. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **20. Le Bourg-sous-la Roche - Cession au profit des consorts Souchet d'une emprise foncière nue située 131 rue Emile Gabory**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Suite à la requalification du Bourg-sous-La Roche, les travaux étant en partie réalisés, il est proposé au Conseil municipal de céder au profit des consorts Souchet une emprise foncière nue d'environ 120 mètres carrés, à prélever sur les parcelles cadastrées section BW

numéros 351, 833 et 834 situées 131 rue Emile Gabory. La parcelle section BW numéro 833, d'une superficie de 84 mètres carrés, est en indivision à raison d'un tiers indivis pour Monsieur et Madame Souchet et de deux-tiers pour la Collectivité.

L'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2021-85191V0265 a estimé le foncier au prix de 134 euros le mètre carré. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette cession pour un montant de 12 328 euros. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **21. Acquisition suite au classement dans le domaine public de l'ilot O du lotissement Maison neuve des Landes Extension auprès de BMP**

**Rapporteur Patrick DURAND** : « BMP a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour le transfert dans le domaine public des voies et des équipements communs internes de l'ilot O du lotissement Maison Neuve des Landes Extension.

Suite au classement approuvé par délibération du 30 mars 2021, le Conseil municipal est ainsi appelé à approuver l'acquisition de ces voies et équipements communs d'une superficie d'environ 737 mètres carrés, à l'euro symbolique avec dispense de paiement. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **22. Conventions de servitude au profit d'Enedis - Aménagements techniques au 57, rue Villebois Mareuil - Lieudit Soulouze - Route de Bordeaux**

**Rapporteur François CAUMEAU** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes des conventions de servitude au profit de Enedis, relatives à la pose de lignes électriques sur les parcelles communales cadastrées BE numéro 634 située 57, rue Villebois Mareuil, ZE numéro 23 située au lieudit Soulouze, et CD numéro 284 située route de Bordeaux à La Roche-sur-Yon. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **23. Cession d'une emprise foncière au profit de l'ASLVJ - Délibération complémentaire instaurant une servitude de passage**

**Rapporteur François CAUMEAU** : « Le Conseil municipal a approuvé, par délibération n°31 du 2 juillet 2019, la cession de la parcelle cadastrée section AS numéro 592 à l'euro symbolique, au profit de l'Association syndicale libre du village des Jaulnières (ASLVJ), sur laquelle est implantée le local technique de tête de réseau de télédistribution desservant les habitations du lotissement. Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération par l'instauration d'une servitude de passage.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la vente intégrant la convention de servitude. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **24. Fixation de nouveaux tarifs des droits de place pour le marché des Halles**

**Délibération retirée de l'ordre du jour.**

#### **25. Quartier les Halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Rapporteur Frédérique PÉPIN** : « Par le travail sur les espaces publics et le marché couvert, le quartier des Halles bénéficie d'une attention particulière. En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place un dispositif de subventions pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales par une délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2020. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi, qui s'est réuni le 13 Avril 2021, a examiné deux nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 14 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les deux demandes de subvention suivantes :

- 7 000 euros pour « Ma Petite Etoile » situé au 3 rue Stéphane Guillemé ;
- 7 000 euros pour « Les délices de Florine », situé au 14, rue du Maréchal Joffre. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour  
Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.**

## **26. Prolongation de la durée d'exonération de l'occupation du domaine public pour certains professionnels**

**Rapporteur Cyril BRÉHERET** : « La crise sanitaire qui se prolonge affecte durement le monde économique, et impose un soutien et un accompagnement des entreprises. Dès le mois d'avril 2020, le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération ont approuvé un certain nombre de dispositions afin de soutenir les entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture due à la crise sanitaire. Le second confinement et les fermetures consécutives de certains professionnels ont encore davantage fragilisé certaines entreprises.

Les effets de ce second confinement se prolongent pour un certain nombre de structures qui n'ont pu ouvrir à ce jour, et notamment les cafés et restaurants.

Dans la perspective de leur réouverture dans les prochaines semaines, il est donc proposé au Conseil municipal de prolonger au 31 décembre 2021 la gratuité de l'occupation du domaine public, qui s'achèverait initialement au 30 juin 2021, pour accompagner la relance de leur activité. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour  
Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.**

## **27. Participation à l'opération régionale « Une naissance, un arbre »**

**Rapporteur Anne AUBIN-SICARD** : « Dans le cadre du projet « 100 000 arbres pour demain » décliné par La Roche-sur-Yon Agglomération, chaque commune a la capacité de décliner ses propres opérations de plantation sur son territoire.

Ainsi, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite participer à l'opération « une naissance, un arbre » mise en place par la région des Pays de la Loire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à ce programme régional. »

**David SALLÉ** : « Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points à travers cette délibération. Il ne s'agirait pas ici de se dédouaner écologiquement et de continuer à polluer à côté.

Cette délibération doit s'inscrire dans une politique ambitieuse de réduction des émissions induites de gaz à effet de serre, de contribution à leur réduction, et à leur séquestration également. Cela implique notamment de ne pas détruire l'écosystème bocager, puisqu'il est indispensable en matière de capacité de stockage de CO<sub>2</sub>, et que les arbres nouvellement plantés n'atteindront pas cette efficacité avant fort

longtemps. Par ailleurs, il est indispensable de planter des arbres d'espèces autochtones afin de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec la biodiversité locale.

Nous voterons donc pour cette délibération « Une naissance, un arbre », et espérons qu'elle ne sera pas associée à un « un décès, un abattage ».

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je voudrais simplement vous préciser qu'un arbre grandit, qu'il vieillit et qu'il meurt. Or, lorsqu'un arbre meurt, il perd tout le carbone qu'il a stocké, et il faut alors l'abattre. »

**Guy BATIOU** : « Nous sommes bien évidemment d'accord avec cette proposition, même s'il s'agit plus d'un côté symbolique. D'autre part, je voudrais simplement vous solliciter pour que les enfants adoptés soient également associés à cette opération et qu'il ne s'agisse pas uniquement « d'une naissance, un arbre ».

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **28. Travaux de sécurité incendie a l'EHPAD la Vigne aux Roses - Attribution d'une subvention d'équipement à Vendée Habitat**

**Rapporteur Geneviève POIRIER-COUTANSAIS** : « Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 072 euros à Vendée Habitat, pour la mise en sécurité incendie de l'EHPAD La Vigne aux Roses. »

**Romain BOSSIS** : « Nous voterons bien entendu favorablement ces travaux de rénovation et de mise en sécurité des EHPAD de la Vigne aux Roses et Boutelier, car ils en ont tous les deux bien besoin.

Néanmoins, et comme nous l'avons exprimé en commission, nous avons envisagé l'hypothèse de la construction d'un bâtiment neuf, comme ce fut le cas lors du déménagement de l'EHPAD Tapon au Bourg-sous-la Roche au début des années 2000. Le contexte des hébergements pour personnes âgées dépendantes sur le territoire est en effet sous tension, sans compter qu'il y faudra certainement prévoir une baisse du taux d'occupation au cours des travaux.

Par ailleurs, et comme vous l'indiquez, les travaux dureront pendant plusieurs mois, et même pendant quasiment un an et demi pour l'EHPAD Boutelier, alors que ces deux établissements resteront occupés en grande partie. Il nous paraît donc très important qu'un accompagnement spécifique soit prévu et anticipé pour les résidents, de sorte à garantir le confort et la sécurité de tous pendant les chantiers, puisque ces deux structures hébergent des personnes âgées très vulnérables.

Enfin, nous apporterons un point de vigilance particulier concernant l'évolution consécutive du prix de journée, qui s'élevait à 0.91 euro par jour pour l'EHPAD Boutelier, soit 330 euros par an – ce qui n'est quand même pas un montant anodin pour les nombreux résidents et pour leurs familles. Nous serons donc vigilants sur ce point. »

**Geneviève POIRIER-COUTANSAIS** : « Nous parlerons de L'EHPAD Boutelier dans la délibération suivante. Par ailleurs, il est évident que nous accompagnerons ces deux structures pendant les travaux, puisque nous avons déjà eu l'expérience avec ceux de Moulin rouge qui ont duré quasiment deux ans. Le directeur, le personnel, et toute l'équipe encadrante étaient en effet présents pendant toute la durée de ces travaux et les choses se sont très bien passées. D'ailleurs, aussi bien les résidents et les familles que le personnel sont extrêmement contents des travaux qui ont été réalisés. Ces travaux sont donc un mal pour un bien, d'autant que nous en profitons également pour améliorer la sécurité, ce qui n'est pas négligeable non plus. »

**Guy BATIOU** : « Si ces travaux étaient effectivement indispensables, il n'empêche que l'augmentation du tarif de la journée n'était pas forcément utile, surtout pour certains résidents. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **29. Travaux de sécurité incendie à l'EHPAD André Boutelier - Attribution d'une subvention d'équipement à Vendée Habitat**

**Rapporteur Geneviève POIRIER-COUTANSAIS :** « Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 46 521 euros à Vendée Habitat, pour la mise en sécurité incendie de l'EHPAD André Boutelier. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **30. Convention partenariale d'objectifs et de moyens entre la Ville, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Maison départementale des adolescents de Vendée**

**Rapporteur Sophie MONTALÉTANG :** « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention partenariale d'objectifs et de moyens entre la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Maison départementale des adolescents (MDA) de la Vendée.

La MDA est un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement des adolescents et des parents. La ville de La Roche-sur-Yon s'engage donc à mettre des locaux à disposition de la MDA pour des permanences d'accueil. Par ailleurs, l'Agglomération s'engage notamment à apporter une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2021. »

**Monsieur le Maire :** « Je suis très heureux de pouvoir monter cette convention, puisque cela fait près de cinq ans que nous envisageons de faire quelque chose pour cette MDA avec la responsable. En effet, nous n'avions pas encore trouvé la bonne articulation, notamment en termes de bâtiments. Nous allons donc pouvoir enfin travailler ensemble aujourd'hui, et entrer ainsi dans un système beaucoup plus conventionné. Nous sommes donc tous très heureux de cette convention. »

**David SALLÉ :** « Nous saluons cet engagement de la Ville, qui soutient désormais un dispositif précieux pour les jeunes et leurs parents. Les chiffres de demandes de soins en forte hausse montrent en effet combien l'accompagnement des enfants et adolescents doit être précoce et suivi, particulièrement en ces temps de crise qui impactent violemment le besoin de sécurité psychique nécessaire à un développement serein. La Ville doit donc tout mettre en place pour apporter ce service à la population.

L'établissement public de santé mentale Georges Mazurelle, dont la Ville possède un représentant au Conseil de surveillance, traverse une crise inquiétante liée notamment à une pénurie médicale et paramédicale importante. De plus, très peu de spécialistes libéraux sont disponibles sur la Ville et l'Agglomération. Aussi, et même si vous avez montré votre attachement à faire venir des médecins généralistes, à quelles actions avez-vous pensé pour augmenter le nombre de consultations et suivis psychiatriques possibles sur le territoire ?

Enfin, puisque cette délibération met aussi en évidence la mise à disposition de locaux dans le quartier de la Garenne, cela indique donc que des solutions sont possibles et sont trouvées pour répondre aux besoins de soins. De fait, cette alternative aurait pu être proposée lorsque le cabinet médical du grand Pavois a déménagé, et que les praticiens proposaient de délocaliser leurs consultations généralistes. D'ailleurs, Madame Montalétang nous a indiqué que rien n'était encore figé concernant la mise à disposition de ces locaux à la Garenne pour la MDA. Aussi, n'existe-t-il pas de nouvelles opportunités pour répondre à court terme à cette nécessité de consultations médicales dans ce quartier ? »

**Monsieur le Maire :** « Vous pouvez garder une part de mauvaise foi dans vos propos, mais il ne faut pas trop en rajouter non plus. En effet, vous savez très bien que les locaux de la Garenne ont été achetés par une société, et que celle-ci a immédiatement pris contact avec les médecins qui s'étaient proposés pour occuper ces locaux. Or, cette société n'a jamais eu de réponse de leur part. Vos propos sont donc un peu de mauvaise foi, et ne sont pas très sympathiques vis-à-vis de ces propriétaires qui ont fait l'effort d'investir pour accueillir les médecins qui prétendaient pouvoir s'y installer. L'affaire est aujourd'hui entendue et nous allons donc travailler autrement.

Concernant les possibilités de consultations psychiatriques, nous sommes actuellement en discussions avec l'hôpital Georges Mazurelle, et notamment avec son directeur, pour essayer de trouver une

solution avec lui, et surtout pour l'accompagner dans ses recherches. Le travail est donc ouvert et je pense que nous arriverons à construire quelque chose ensemble. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **31. Demande d'une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la permanence sociale au commissariat**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE :** « La ville de La Roche-sur-Yon sollicite un soutien financier de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - F.I.P.D.) pour mener à bien sa démarche globale de sécurité et de prévention de la délinquance et mener, dans ce cadre, des actions de prévention de proximité. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la demande de subventions auprès du FIPD. »

**Romain BOSSIS :** « Nous donnerons également un avis favorable à cette délibération, et nous saluons par ailleurs le travail réalisé par cette assistante sociale. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec elle dans le cadre de mon exercice professionnel, et je sais combien sa présence au commissariat de police est extrêmement précieuse. Cette personne montre en effet son efficacité au quotidien dans l'accompagnement des victimes, ainsi que sur la question des violences intrafamiliales, ou encore dans le désamorçage en amont de situations sociales fragiles, qui, sans intervention de sa part, pourraient exploser à tout instant.

En revanche, nous nous interrogeons sur la pérennité du financement de ce dispositif, puisqu'il s'agit d'une demande de subvention à renouveler annuellement au titre d'un fonds interministériel spécifique. Aussi, et comme je l'avais demandé en commission, ne pourrait-on pas réfléchir à moyen terme à la pérennisation de cette mission et à d'autres sources de financements ? De la même façon, ne pourrait-on pas réfléchir à une extension du périmètre de ce poste, puisqu'il s'agit d'un poste à mi-temps ? Par exemple, pourquoi ne pas développer de nouvelles missions dans le cadre d'un travail conjoint avec la Police municipale, qui, nous le savons, est confrontée au quotidien à des problématiques sociales ?

S'agissant du budget de 22 000 euros enfin, il est difficile de parler de prévention de la délinquance sur la Ville sans mettre en perspective ce montant assez modeste avec le budget colossal de près d'un demi-million d'euros consacré à la mise en place du Centre de surveillance urbaine, et à la cinquantaine de caméras dernier cri qui ont fleuri ces derniers mois aux quatre coins de la Ville. Nous profitons donc de cette délibération pour réaffirmer ici l'importance de remettre encore plus l'humain au cœur des politiques de prévention de la délinquance, tant au niveau associatif que sur le plan culturel, sportif ou social, plutôt que dans l'achat compulsif et exponentiel d'outils technologiques de contrôle qui n'ont malheureusement montré aucune efficacité pour prévenir la délinquance en profondeur. »

**Guy BATIOU :** « Même si cela a déjà été dit, j'aimerais moi aussi insister une nouvelle fois sur la pérennisation de ce poste, car cela fait déjà plusieurs fois que nous voyons passer ce type de délibération et qu'il devient vraiment indispensable eu égard aux services rendus. »

**Monsieur le Maire :** « Ce sujet revient effectivement en permanence, à la fois en Conseil municipal, et surtout auprès de la Préfecture, avec qui nous abordons régulièrement cette question. Cela étant, nous bénéficierons de cette aide tant que nous pourrons en bénéficier. Nous verrons ensuite. »

**Pierre LEFEBVRE :** « Ma réponse sera simple. S'il est facile de critiquer la mise en place de la vidéo-protection, sachez que beaucoup de personnes me demandent à chaque fois qu'il y a un incident pourquoi des caméras ne sont pas installées dans leur quartier. Cela signifie donc que nos citoyens n'ont pas la même vision que vous. »

**Monsieur le Maire :** « J'en suis également convaincu, puisque les demandes de poses de caméras fleurissent notamment dans les quartiers difficiles, mais que nous ne pouvons pas répondre à tout le monde. Cela étant, je ne suis pas certain non plus qu'il faille absolument installer un quadrillage total de caméras, car je ne pense pas que ce soit forcément la solution. Vous savez en effet que cette question nécessite de multiples solutions pour arriver à un ensemble cohérent. Si les caméras sont utiles pour résoudre certaines enquêtes criminelles, il n'empêche que nous devons utiliser un ensemble de moyen pour pouvoir agir efficacement.

Concernant le poste de cet agent, sachez qu'il est de toute façon pérennisé, et que nous allons maintenant chercher de nouvelles subventions auprès de l'Etat pour qu'il participe à cette mission – puisque nous apportons aussi notre contribution auprès du commissariat pour régler les problèmes d'ordre régaliens. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **32. Convention relative à la mise à disposition du site du Haras de la Vendée à la ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du festival R. Pop 2021**

**Rapporteur Aurélien ROHO :** « En 2021, la Ville souhaite organiser son festival R. Pop les 29 et 30 juin et les 1<sup>er</sup>, 6, 7 et 8 juillet 2021 au Haras de la Vendée. Pour cela, elle sollicite le soutien du Département de la Vendée. Ce festival d'une durée de 1 heure 30 à 1 heure 45 par concert se déroulera en soirée, et utilisera différents espaces sur le site du Haras.

Compte tenu de l'intérêt départemental du festival, le Département a décidé d'autoriser la Ville à occuper le site du Haras de la Vendée et de lui apporter son soutien, en prenant également en charge :

- la mise à disposition de matériels ;
- la mise à disposition d'un agent du Département en soutien technique et logistique.

Le montant de ces prestations à la charge du Département est évalué à 20 810 euros T.T.C pour ce festival. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du site du Haras de La Roche-sur-Yon dans le cadre du festival R. Pop 2021.

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons bien entendu cette délibération pour le festival R. Pop, puisqu'il s'agit d'un des temps forts de l'été et que la qualité de sa programmation n'est plus à démontrer. Après de longs mois de crise sanitaire, nous avons effectivement besoin de nous retrouver autour de tels événements, même sous des conditions un peu particulières – puisqu'il y avait dix concerts en 2019 et que nous n'en aurons que six cette année. Cela étant, je comprends qu'il ne soit pas évident de faire une programmation en temps de crise sanitaire.

D'autre part, nous savons aussi que la relance des événements est essentielle pour les acteurs culturels, qui ont subi et subissent encore de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. Toutefois, et comme nous l'avons indiqué en commission, nous tenons à attirer votre attention sur l'intérêt d'un calendrier qui s'étalerait sur tout l'été, et pas seulement sur le mois de juillet. Beaucoup d'événements vont en effet avoir lieu dès la fin du mois de juin et tout au long du mois de juillet. Je pense notamment au festival de théâtre qui succède aux Esquisses, et bien entendu à R. Pop. Or, comme de nombreux Français, les Yonnais sont aussi concernés par le fait de ne pas pouvoir partir en vacances. Je crois d'ailleurs que près de 40 % de Français ne partiront pas en vacances cet été. Par conséquent, le fait de programmer des animations estivales à la fois en juillet et en août nous semblerait plus pertinent que de tout concentrer sur un seul mois. »

**Aurélien ROHO :** « S'il est vrai que beaucoup d'événements sont prévus pour le mois de juillet, beaucoup d'autres sont également programmés pour le mois d'août. Les Yonnaises et les Yonnais, ainsi que les touristes qui viendront visiter notre ville, pourront donc se faire plaisir. Je rappelle en effet que le nouveau festival Itinérance d'été porté par la compagnie Pataquès aura lieu à la fois en août et en septembre, et qu'une projection Cinété est également prévue dans le courant du mois d'août, sans oublier d'autres événements portés par la SPL. A cela s'ajoutent également les expositions du Cyel et du musée, qui seront également disponibles pendant tout l'été, ou encore les différents événements patrimoniaux de notre Ville qui seront aussi ouverts à la visite. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir pour cet été, puisque nous aurons une programmation extrêmement riche pendant toute cette période. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **33. Contrat d'exploitation de l'image d'un sportif de haut niveau - Elouan Leroy**

**Rapporteur Sébastien ALLAIN** : « La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir le parcours de Monsieur Elouan LEROY, jeune sportif de kitesurf de 16 ans, et espoir national de cette discipline. Elouan est domicilié et lycéen à La Roche-sur-Yon.

Il lui est proposé un contrat d'exploitation d'image d'une durée d'un an, qui lui permettra de bénéficier d'un soutien financier de 2 000 euros H.T. avec le taux de TVA en vigueur. En contrepartie, il effectuera des présences et participations en cours d'année sur des temps forts, et autorisera l'exploitation de son image par celle-ci.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce contrat. »

**Monsieur le Maire** : « J'ajoute également que ce soutien aux sportifs de haut niveau vaut uniquement parce qu'il permet d'intéresser un maximum de jeunes et d'enfants à la pratique des sports. En effet, s'il s'agit bien entendu de l'image de la Ville, c'est aussi et surtout pour que nos plus jeunes puissent s'identifier à des champions, qu'ils soient ainsi intéressés par le sport, et qu'ils aient par ailleurs cette volonté de toujours vivre sportivement. »

**Myriam DESPRÉS** : « Monsieur le Maire, chers collègues. Vous proposez ce soir de voter pour la signature d'un contrat d'exploitation de l'image d'Elouan Leroy, kitesurfeur de haut niveau âgé de 16 ans. Je rappelle qu'Elouan est lycéen, et qu'il est scolarisé dans un lycée de La Roche-sur-Yon.

Aider des sportifs de haut niveau comme Elouan, et les encourager dans leur carrière, nous semble le rôle d'une municipalité. Pour nous, la Ville doit en effet soutenir le sport et les sportifs, à la fois de petit et de très grand niveau. Cependant, à la lecture du contrat d'exploitation, il nous semble que l'idée consiste plutôt à mettre l'image du sportif au service de la Ville et de son rayonnement. De fait, en quoi exploiter l'image d'Elouan participe-t-elle à l'intérêt des Yonnais, et en quoi exploiter sa notoriété, ainsi que les retentissements nationaux et internationaux de ses performances peut-il profiter aux Yonnais ?

L'objectif dans le contrat, tel que décrit dans l'article n° 1, est, je cite : « d'assurer sa promotion au plan national et international à travers la participation de l'athlète à de grandes compétitions ». Comment la Ville peut-elle prétendre assurer sa promotion au plan national et international ? Est-ce son rôle ? Nous ne le croyons pas. Par ailleurs, vous demandez également à ce sportif d'être l'ambassadeur de la Ville lors des compétitions sportives, et de s'engager à faire figurer de manière lisible le logo de la Ville sur les supports réalisés dans le cadre de son projet sportif. Or, la ville de La Roche-sur-Yon n'est pas une marque à vendre et cette idée de marketing territorial ne nous semble pas aller dans le sens de l'intérêt des Yonnaises et des Yonnais. Nous regrettons donc cette orientation.

Enfin, nous avons relevé des termes qui nous paraissent aller trop loin dans l'exploitation de la personne d'Elouan Leroy, et du caractère relativement intrusif de certaines clauses (« conduite exemplaire », « consenti dans le monde entier », « la Ville pourrait reproduire tout élément de l'image de la personnalité de Monsieur Elouan Leroy, pour tout procédé de fixation matérielle connu ou non encore connu à la date des présentes »). C'est aussi pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération. »

**Sébastien ALLAIN** : « Je suis un peu surpris de cette réaction, d'autant que j'avais déjà proposé à Madame Desprès de rencontrer les différents sportifs que nous accompagnons. Je pense par exemple à Fabrice Dubois, qui va faire de la prévention routière dans les lycées.

Quoi qu'il en soit, je pense que vous allez un peu loin dans la définition de ce contrat d'image, car il y a aussi des aspects juridiques que nous sommes obligés d'inscrire. Aussi, le fait de s'abstenir pour accompagner ce jeune Yonnais à hauteur de 2 000 euros, alors que 40 000 euros ont été donnés pendant un an à un sportif lors d'un mandat précédent, me semble quelque peu déplacé. Voilà donc mon ressenti. Cela dit, nous pouvons aussi discuter tranquillement de ce sujet si vous le voulez. Enfin, comme nous avons également prévu de réunir tous les sportifs que nous accompagnons, cette rencontre sera l'occasion pour vous de venir argumenter sur la définition de ces contrats.

**Nicolas HÉLARY** : « Il ne s'agit pas de s'opposer à la subvention apportée à ce sportif, mais de s'abstenir en raison des termes inscrits dans le contrat, puisque certains vont même jusqu'à l'aliénation de la voix de la personne. C'est donc simplement ce genre d'aspect et la nature du contrat qui nous dérangent dans le principe, et pas autre chose. »

**Monsieur le Maire** : « Dans la vie, soit on est pour, soit on est contre, sinon on fait de la soupe ! Or, il y a justement une différence notable dans ce contrat, puisqu'il s'agit aussi d'une définition globale de la société. Il y a en effet une véritable différence entre ce que nous envisageons et ce que vous envisagez. Une partie de la société va chercher le plus petit et le plus simple, et vit à rabais – ce qui est peut-être de bon cœur –, et une autre propose de progresser. D'ailleurs, lorsque j'entends Madame Desprès dire que la marque de La Roche-sur-Yon n'est pas une marque à vendre, je précise qu'il s'agit davantage d'une marque à promouvoir que d'une marque à vendre. Aujourd'hui, le fait de promouvoir cette marque nous permet d'être la première ville du territoire en matière d'emploi, d'avoir une fiscalité active qui permet de valoriser l'investissement, et de porter cette ville dans les investissements nécessaires au confort des habitants. Voilà ce qu'est une politique globale. Enfin, excusez-moi, mais l'aliénation de la voix n'est pas tout à fait ce que vous dites. Il s'agit plutôt d'une participation.

Je suis parfois offusqué par des positions de principes, et il s'agit bien là d'une position de principe. Or, il faut simplement comprendre une chose. Lorsqu'on veut défendre une ville, et qu'on veut la faire progresser, il faut le faire dans tous les domaines. Pour cela, il faut être fier de sa ville et faire en sorte qu'elle soit effectivement connue en France, en Europe et à travers le monde. »

**Guy BATIOU** : « Je ne peux pas laisser passer le « on est soit pour, soit contre, sinon on fait de la soupe ». J'espère que nous aurons l'occasion un jour de délibérer sur l'éloge de la nuance, qui peut parfois s'avérer précieuse. »

**Monsieur le Maire** : « La nuance n'est pas de la soupe. La nuance est déjà une prise de position. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Encore une fois, il n'était pas question pour nous de discuter de la somme attribuée à ce sportif, mais bien des termes du contrat. Ceux-ci nous semblent en effet problématiques car il s'agit d'un jeune de 16 ans, et que celui-ci doit accepter que tout élément de sa personnalité soit exploité – ce qui nous semble aller beaucoup trop loin. Or, c'est aussi de notre devoir d'alerter sur des formulations qui vont trop loin lorsque nous passons un contrat avec un jeune. »

*Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.*

**8 Abstentions** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

### **34. Adhésion à l'Union nationale de l'information jeunesse (UNIJ)**

**Rapporteur Romain BROCHARD** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à l'Union nationale de l'information jeunesse (UNIJ). Cette adhésion permettrait de bénéficier de ressources adaptées pour répondre aux besoins et demandes des jeunes, mais surtout d'être représenté auprès des instances en charge d'une politique publique pour la jeunesse, aux échelons national, européen et international. Le montant de cette adhésion est de 50 euros par an.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose à présent de passer aux questions orales, qui, je le rappelle ne font pas l'objet de débats. »

### **Question orale n° 1 : « Création d'une mission d'information et d'évaluation », déposée par l'opposition**

**Rapporteur Monsieur le Maire :** Je précise que cette première question a été remise au Cabinet le 11 mai dernier, ce qui signifie qu'elle est tout à fait recevable en ces termes.

« Monsieur le Maire,

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal la création d'une mission d'information et d'évaluation, en vertu de l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales du règlement intérieur du Conseil municipal de La Roche-sur-Yon actuellement en vigueur.

Ces textes réglementaires précisent que le nombre d'élus formulant cette demande doit représenter au moins un sixième du Conseil municipal, ce qui est là le cas de nos groupes réunis.

Cette mission sera chargée de recueillir des éléments d'information sur les questions d'intérêt communal suivantes :

- Comment est organisé le système des cartes Achat à La Roche-sur-Yon ? Quelle est leur fonction ? A quelles dépenses servent-elles ? A qui sont-elles mises à disposition ? Sur quelles autorisations ? Avec quelles procédures de contrôle ?
- A partir de septembre 2019, quels sont en détail la nature et le montant des opérations effectuées via ces cartes Achat par le directeur de cabinet, ainsi que par le directeur de campagne, qui était un salarié de la Ville ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées. »

#### **Réponse de Monsieur le Maire à la question n° 1**

« Une question orale des conseillers d'opposition a donc été déposée. Elle demande, conformément à l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales du règlement intérieur du Conseil municipal de La Roche-sur-Yon actuellement en vigueur, la création d'une mission d'information et d'évaluation.

L'objet évoqué de cette mission d'information et d'évaluation est de recueillir des éléments d'information sur la dotation de cartes Achat à des agents de la collectivité dans l'exercice de leurs missions. A quels agents sont-elles confiées, pour quelles dépenses et pour quels montants ? Quelles en sont les procédures de contrôle ?

Les conseillers municipaux d'opposition pointent plus particulièrement les dépenses effectuées avec la carte Achat de l'ancien directeur de cabinet. De même – et là l'interrogation est surprenante –, ils soulignent les opérations qui auraient pu être faites avec une carte Achat de la Ville par le directeur de campagne de la liste que je menais lors des élections municipales.

Bien entendu, je ne suis en aucun cas opposé à la création d'une mission d'information et d'évaluation. Lorsque la demande est effectuée avec au moins un sixième des membres du Conseil municipal, la création de la mission d'information et d'évaluation sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal suivant.

Cependant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'opposition, et conformément à ce qui a été notifié par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), suite aux requêtes du 18 août et du 24 septembre dernier par le collectif Les voix citoyennes, les éléments en lien avec les dépenses effectuées avec la carte d'achat de l'ancien directeur de cabinet ne pourront être produits en raison de la procédure judiciaire en cours.

Voilà en effet l'avis de la CADA, du 15 avril 2021 : « en l'état des informations portées à sa connaissance, qui font craindre une atteinte au déroulement de la procédure juridictionnelle en cours, la Commission estime que les documents administratifs sollicités ne sont pas communicables. » Je le rappelle encore une fois, un dépôt de plainte a été effectué à ma demande. L'affaire est donc pendante jusqu'à ce que le jugement soit prononcé.

Enfin, concernant les dépenses qui auraient pu être effectuées par le directeur de campagne de la liste que je menais lors des dernières élections municipales, je vous rappelle les règles afférentes à tous candidats à une élection – et j'espère que vous les connaissez : « les dépenses de campagne sont réalisées uniquement par le mandataire financier ou l'association de financement, via un compte bancaire et des moyens de paiements dédiés. ». J'ajoute que Monsieur Denis Gerbouin a travaillé à mi-temps pendant cette campagne, et qu'il n'a pas eu de carte bleue pour la campagne, tout comme il n'a jamais eu de carte bleue pour la Ville ou pour l'Agglomération.

Bien évidemment, et respectant cette règle, ma liste n'a fait aucune exception à la règle. C'est d'ailleurs ce que j'ai répondu à la Commission des comptes de campagne et des financements publics, qui a validé mes comptes de campagne sans réserve il y a déjà plusieurs mois. Nous traiterons donc cette demande lors du prochain Conseil municipal. »

### **Question orale n° 2 : « Stationnement des aides à domicile » déposée par l'opposition**

**Monsieur le Maire** : Voici la deuxième question orale qui a été posée.

« La crise sanitaire a mis en lumière le rôle essentiel des aides à domicile, qui n'ont jamais cessé de travailler même lorsque les masques étaient rares, et que les vaccins n'existaient pas. Par les soins prodigués, ces professions ont aussi évité à bien des personnes un isolement total.

Cependant, loin du constat de l'importance de leur rôle et la reconnaissance effective de leurs missions, cela fait des mois qu'elles demandent à notre Ville qu'une solution soit trouvée pour éviter les PV liés à un stationnement dépassé, pour cause par exemple de toilette plus longue que la durée prévue – puisque leur voiture personnelle est leur outil de travail.

C'est pourquoi nous demandons quelle réponse vous comptez apporter à cette demande légitime. »

### **Réponse de Monsieur Luc Bouard à la question n° 2**

« Mesdames et Messieurs les élus d'opposition, vous m'interrogez sur la réponse que nous comptons apporter aux problématiques possibles des stationnements des aides à domicile.

Si je ne répondrai pas à votre question ce soir – car ce serait trop long –, je vous rappellerai cependant le principe d'égalité qui régit le stationnement en termes de tarification ou de verbalisation. La seule exception dans le cadre du stationnement est celle du macaron pour les professionnels. Une circulaire du ministre de l'Intérieur précise en effet que : « les médecins et les sages-femmes arborant le caducée, bénéficient des mesures de tolérance en matière de stationnement, dès lors que leurs activités professionnelles impliquent qu'ils puissent se déplacer en cas d'urgence au domicile de leurs patients ou à proximité de celui-ci. Cette circulaire ne concerne donc pas les aides à domicile.

Cela étant, j'ai demandé à Monsieur Durand et à Monsieur Lefebvre de regarder dans le détail les demandes de remises liées au RAPO, et aucune d'entre elles n'a été formulée par les aides à domicile. Si nous avons eu de telles demandes, elles auraient bien évidemment été acceptées.

Aussi, je vous propose de renvoyer cette question à l'examen préalable de la deuxième commission municipale, et que vous instruisiez ensuite ce dossier pour trouver des pistes de solutions. »

**Nicolas HÉLARY** : « Excusez-moi Monsieur le Maire. Pouvons-nous s'il vous plaît faire un point de règlement à ce stade concernant les questions orales ? »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez la parole. »

**Nicolas HÉLARY** : « Lorsque nous avons voté la modification du règlement intérieur sur les questions orales lors du dernier Conseil municipal, il était notamment noté que les questions orales n'engageaient pas de débats, sauf demande d'un conseiller ou d'une conseillère municipale. »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement. D'ailleurs, cette modification se terminait par la phrase : « le Maire peut accepter ou non que celles-ci donnent lieu à débat. » Or, je n'accepterai pas ce soir qu'elles donnent lieu à débat.

**Nicolas HÉLARY** : « Cela signifie donc que vous n'acceptez pas les débats ! »

**Monsieur le Maire** : « Je n'accepte pas que ces questions orales donnent lieu à débat dans ces circonstances. »

### **Question orale n° 3 : « Assises de quartier » déposée par l'opposition**

**Monsieur le Maire** : « Je rappelle que la présentation de ces assises a été faite juste avant le Conseil municipal, que vous y avez participé, et que vous avez refusé de donner un avis. Je donne donc lecture de cette question. »

« Monsieur le Maire,

Vous nous avez indiqué lors du dernier Conseil municipal que l'ordre du jour du prochain Conseil municipal prévoirait une présentation des assises de quartier. Il n'en est rien, et la réunion qui a précédé le Conseil se déroulait à huis clos ce qui ne permet pas aux Yonnaises et aux Yonnais d'avoir des réponses aux questions légitimes qui se posent concernant ces assises.

Nous souhaitons donc avoir l'éclairage de la majorité municipale sur ses choix, concernant :

- L'aspect fermé du questionnaire, qui ne permet pas de définir la ville de demain ;
- La limitation à 30 personnes par quartier associatif (élus compris) ;
- Le maintien du calendrier en pleine période de crise sanitaire.

### **Réponse de Monsieur le Maire à la question n° 3**

« Lors du dernier Conseil municipal, je me suis effectivement engagé à vous présenter en détail le processus des assises de quartier, et tout particulièrement les résultats de l'enquête auprès des Yonnaises et des Yonnais.

En toute transparence, j'ai présenté hier matin avec mon équipe ces éléments à la presse, pour qu'ils s'en fassent leur relais auprès de la population, en complément des supports de communication de la Ville, à savoir *Roche plus* et le site Internet dédié et les réseaux sociaux. Je vous ai également présenté ces mêmes informations pendant une réunion plénière d'une heure avant ce Conseil municipal.

Ce choix d'une réunion plénière est tout simplement un choix légal. Le Conseil municipal, conformément à l'article n° 14 de son règlement intérieur « est une instance de délibération », et les assises de quartier ne font pas l'objet d'une délibération spécifique à ce stade. Lorsque des décisions et des délibérations seront à prendre pour les assises de quartier, les discussions se feront dans le cadre du Conseil municipal, comme pour n'importe quel autre sujet à l'ordre du jour.

Permettez-moi cependant de m'étonner de votre question orale, puisque vous avez demandé à être informé au processus des assises de quartier, et que vous l'êtes tout naturellement. Est-ce le fait de ne pas être filmé et enregistré qui vous pose souci ? Si tel est le cas, cela me conforte dans le choix d'une réunion plénière à huis clos, car encore une fois, le Conseil municipal est un lieu de délibérations. Il n'est ni un théâtre, ni une tribune politique de l'opposition.

Je voudrais maintenant répondre plus précisément à vos trois interrogations. Premièrement, l'aspect fermé du questionnaire, qui ne permettrait pas de définir la ville de demain. Je crains que vous ne soyez

pas parmi les 1 557 personnes qui ont répondu à l'enquête de ce questionnaire soi-disant fermé. Si tel avait été le cas, vous auriez en effet constaté que ce questionnaire a été élaboré sur la perception que peuvent avoir les habitants de leur ville de demain – notamment la façon dont ils vivent dans leur quartier, et quelles sont leurs priorités pour une ville agréable, plus dynamique et plus durable.

Plusieurs questions ouvertes ont donc été proposées aux habitants, leur permettant ainsi de pouvoir s'exprimer librement. C'est notamment le cas de la question n° 7, sur les thèmes prioritaires permettant d'engager une transition durable pour la Ville. C'est également le cas de la question n° 16, concernant les attentes des usagers en termes d'attractivité du centre-ville, de la question n° 19, à propos des attentes des habitants concernant l'évolution des espaces extra-urbains, ou encore de la question n° 20 pour laquelle les habitants avaient le choix de qualifier leur quartier. D'autre part, c'est aussi le cas de la question n° 27, concernant la vision de chacune des priorités d'évolution et d'amélioration de leur quartier. Enfin, je rappelle que la dernière question est entièrement ouverte, puisqu'elle incite les habitants à nous soumettre leurs propositions et leurs remarques.

Deuxièmement, la limitation à 30 personnes par quartier associatif, élus compris. Je rappelle que la concertation est menée sur chacun des cinq secteurs regroupant les quartiers de La Roche-sur-Yon, et que les cinq groupes de concertation sont des groupes mixtes composés de riverains, de commerçants, d'habitants, de membres des instances citoyennes existantes et d'acteurs associatifs. C'est donc un panel représentatif des usagers et des générations du quartier.

Pour favoriser les échanges lors des ateliers, le bureau d'études qui nous assiste a préconisé, sur la base de son expérience, des consultations dans de nombreuses villes de France, de droite comme de gauche. Ces groupes sont composés de 30 personnes représentatives, pour faciliter le dialogue et la co-construction des projets, et pour rester dans un esprit convivial.

Enfin, je le répète, l'esprit de ces assises de quartier est de donner la parole aux habitants. C'est notre priorité et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons favoriser la participation des administrés. Cependant, nous proposerons aux élus de s'exprimer et de donner leur avis lors des commissions exceptionnelles qui seront organisées à la rentrée.

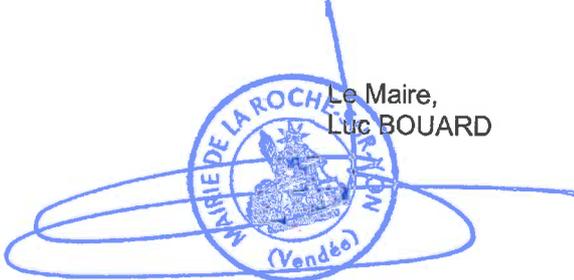
Troisièmement enfin, le calendrier en pleine période de crise sanitaire. Le calendrier des assises a effectivement été bouleversé à de nombreuses reprises afin de respecter les règles gouvernementales.

#### **Question orale n° 4 : « Loi Egalim pour la restauration scolaire »**

***Question déjà traitée en cours de séance.***

#### **Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures.

  
Le Maire,  
Luc BOUARD

